

et parmi ceux des Etats-Unis en 1902, est citée comme exemple de dangers possibles en dépit du maintien d'une organisation vétérinaire efficace. "Les pertes énormes que les agriculteurs anglais ont subi durant les trente dernières années, surtout en raison de l'augmentation de la concurrence des colonies et de l'étranger," dit le mémoire du Conseil, "rendent plus que jamais nécessaire l'obligation de prendre contre l'introduction des maladies toutes les précautions compatibles avec les exigences raisonnables des producteurs coloriaux, et des consommateurs locaux."

L'action prise par la législature de Québec en imposant une taxe sur certains voyageurs de commerce (5 Edouard VII, chap. 14) a été l'objet de remontrances vigoureuses de la part des maisons de commerce anglaises ainsi que des Chambres de Commerce, par l'entremise du "Board of Trade" et de l'Office Colonial. Le mémoire de l'Association des chambres de Commerce du Royaume-Uni au Secrétaire Colonial, exprime d'une façon générale, les sentiments du public anglais à ce sujet : "C'est avec le plus grand regret que l'Association constate la généralisation dans les colonies de l'habitude d'imposer des taxes, non seulement sur les étrangers, mais aussi sur les voyageurs de commerce anglais visitant ces colonies. L'égard au fardeau supporté par la mère-patrie en protégeant les colonies devrait seul être suffisant pour assurer le libre accès de tout sujet anglais à toutes les parties des possessions britanniques. Il semble à l'Association que l'imposition d'une taxe si vexante n'est pas en harmonie avec l'opinion courante sur l'unité de l'Empire." Un état de la Chambre de Commerce anglaise montre que quelques rares pays seulement imposent une taxe sur les commis voyageurs anglais. Dans un des Etats de la République Argentine, cette taxe atteint le montant excessif de £147 ; en Bolivie, elle est de £45 ; dans quelques uns des états du Brésil elle atteint £60 ; dans le Paraguay elle est de £10 ; de £21 dans l'Uruguay ; de £20 dans l'Etat libre du Congo, en Afrique ; de £9 au Danemark ; de £5-10s. par mois en Norvège ; de £5-10s. en Suède ; et dans quelques uns des Etats du Mexique elle monte jusqu'à £20 par mois. Parmi les possessions britanniques, à part de Québec, le protectorat de Bechuanaland impose £10, l'Île du Prince-Edouard \$4. la Colombie-Anglaise £10 pour 6 mois, la colonie du Cap, £25, l'Honduras £5, et la colonie de la rivière Orange £5 par trimestre. La plupart des autres colonies de l'Empire, de même que les pays étrangers n'imposent pas de

Taxe imposée sur voyageurs de commerce dans Québec.

Remontrances et défenses.